



## Code de conduite de VKF Renzel

Ce code de conduite est obligatoire pour tous les collaborateurs et fournisseurs de VKF Renzel et repose sur l'essentiel des principes du "Global Compact" essentiellement du "United Nations Global Compact". Il associe notre exigence de respect du droit et de la loi à nos exigences particulières en matière d'éthique et de comportement. Il représente une exigence envers nous-mêmes, mais aussi une promesse envers les autres.

### 1. Respect de la législation

Toutes les lois et réglementations nationales en vigueur, les normes industrielles minimales, les conventions de l'OIT et de l'ONU et toutes les autres dispositions légales sont respectées, les réglementations qui imposent les exigences les plus strictes sont appliquées.

### 2. Liberté d'association et droit de négociation collective

Dans les pays ou la situation du droit à la liberté d'association et à la négociation collective la loi limite les possibilités pour les travailleurs de négocier de manière indépendante et libre.

### 3. Interdiction de la discrimination

Toute discrimination à l'embauche, en matière de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, la fin d'une relation de travail ou le départ à la retraite sur la base du sexe, l'âge, la religion, le milieu social, l'handicap, l'origine ethnique, la nationalité, les opinions politiques, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle est interdite.

### 4. Salaires

Les salaires pour les heures de travail régulières et les heures supplémentaires correspondent aux salaires minimums légaux ou aux normes de l'industrie. Il n'y a pas de retenues illégales ou illicites sur les salaires, ni de mesures punitives. Dans les cas où les salaires minimum légaux ne couvrent pas les coûts de la vie, les employés reçoivent une rémunération appropriée couvrant les besoins de base.

### 5. Temps de travail

Les lois nationales et les normes industrielles en vigueur concernant les heures de travail sont respectées. Toutefois, les 48 heures de travail ne doivent pas être dépassées et les 12 heures de travail supplémentaires doivent être effectuées uniquement sur la base du volontariat. Chaque employé a droit à au moins un jour de congé par semaine.

### 6. Production

Lors de la fabrication, nous accordons une grande importance à l'utilisation des ressources environnementales. Une planification des opérations réduit les rejets de matières premières. L'utilisation consciente des matières premières permet d'éviter les émanations toxiques ou les produits en décomposition. La composition des unités d'emballages réduit les émissions et permet d'économiser des emballages.



## **7. Santé et sécurité sur le lieu de travail**

Des règles et des procédures claires sont mises en place pour garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Leur respect est régulièrement contrôlé. Les pratiques et les conditions sur le lieu de travail contraires aux droits de l'homme fondamentaux sont interdites. En particulier, pour les jeunes travailleurs qui ne doivent pas être exposés à des situations dangereuses, insécurisantes ou préjudiciables à leur santé.

## **8. Interdiction du travail des enfants**

Le travail des enfants est interdit, conformément aux dispositions des conventions de l'OIT et des Etats Unies et/ou à la législation nationale. Toute forme d'exploitation des enfants est interdite.

## **9. Interdiction du travail forcé et des mesures disciplinaires**

Toute forme de travail forcé, obtenu par le versement d'une caution ou la remise d'une pièce d'identité, est interdite, conserver des papiers d'identité au début de la relation de travail jusqu'à son terme, est interdite. Le travail des prisonniers, qui viole les droits humains fondamentaux est interdit. Le recours aux punitions corporelles ainsi que la contrainte psychologique ou physique et les insultes verbales sont interdites.

## **10. Questions d'environnement et de sécurité**

Les procédures et les normes pour la maîtrise des déchets, des substances chimiques et autres substances dangereuses, les émissions et le traitement des eaux usées sont conformes aux exigences légales minimales.

## **11. Gestion des déchets et des résidus**

Le tri des déchets permet de faciliter le recyclage par des entreprises de recyclage certifiées.

## **12. Système de gestion**

Une politique de responsabilité sociale est définie et mise en œuvre par un système de gestion, qui garantit que les exigences des codes de conduite généralement reconnus et le respect des normes sociales et environnementales sont respectés. Des dispositions légales nationales et internationales (par ex. BSCI, ILO) peuvent être respectées. Une politique anti-corruption est mise en œuvre dans tous les secteurs d'activité.